# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION de la STATION de BORDEAUX** (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)*
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

~~DLP 18-2-63 185040~~

Supplément N° I au Bulletin Technique N° 25 d'Octobre I962 — I962-30

INFORMATIONS

## TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

Coryneum du Pêcher : Le Coryneum se manifeste par des criblures du feuillage, des chancres bruns sur les rameaux et des taches plus ou moins nombreuses sur les fruits.

La maladie provoque souvent des destructions de bourgeons et le dessèchement de jeunes pousses.

L'évolution du champignon peut se poursuivre tout l'hiver si le temps est doux et humide.

Pour enrayer les attaques, nous conseillons l'application d'un traitement Cuprique soigneux sur l'ensemble de l'arbre au moment de la chûte des feuilles. Traiter également les jeunes sujets de pépinière. Si l'hiver est doux et pluvieux, renouveler au besoin la pulvérisation.

Pour éviter des brûlures, les produits Cupriques ne seront appliqués que sur des rameaux bien aoûtés.

Fusicoccum : Dans les vergers où cette maladie s'est déjà manifestée, on pourra appliquer à deux ou trois reprises, pendant la chûte des feuilles, une pulvérisation avec une spécialité Organique de synthèse.

Chancre du Pommier : Les attaques du Chancre du Pommier apparaissent de plus en plus nombreuses. Elles peuvent avoir lieu à partir des cicatrices foliaires.

Sur les variétés sensibles et dans les vergers où la maladie a été observée on pourrait appliquer un traitement Cuprique à la chûte des feuilles.

Chancre bactérien du Cerisier : Pour prévenir la pénétration de la bactérie par les cicatrices foliaires, un traitement Cuprique pourrait être envisagé avant la chûte complète des feuilles.

Bordeaux, le 30 Octobre I962

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant: L. BOUYX

P 82